



# Charte de l'Équipe de France de Magie FFM

(Version du 28 Mars 2026 Art 4.1)

## Grands principes et règles.

Les responsables de l'Équipe de France de Magie FFM agissent conformément aux objectifs définis dans une lettre de mission établie pour une durée de trois ans par le Président de la FFM. Cette lettre de mission est validée par l'Assemblée fédérale de l'année suivant le congrès mondial de la FISM. Les actions des responsables sont financées par un budget triennal, incluant une subvention annuelle de la FFM, allouée sur la base d'un budget prévisionnel voté par la même Assemblée fédérale.

### Les principes fondateurs

**Les principes fondateurs de l'Équipe de France de Magie FFM** : 4 points principaux de la Charte Équipe de France de Magie FFM.

L'EDF vise à :

1. **Vise l'excellence magique française** en participant activement aux concours et en visant des distinctions tant au niveau national qu'international
2. **Favorise la diffusion de l'art magique** auprès du grand public, en mettant en avant les meilleurs aspects de la magie (télévision, partenariats de communication, pédagogie magique, spectacles officiels en lien ou non avec les amicales ou la Maison de la Magie de Blois).
3. **Accompagne et soutient tous les membres**, anciens ou nouveaux, dans le développement de leur carrière de magicien (formation, mentorat, etc.).
4. Promouvoir à long terme **l'esprit magique basé sur la solidarité, l'entraide, le travail collectif et le respect de l'éthique de l'art magique, transmis par les anciens, les nouveaux et les futurs membres.**

**1. Objectifs, déroulement de la promotion, « Année de la future FISM » et sélection des talents.**



## 1.a — Objectifs

---

### **Le développement artistique au sein de l'EDF (Equipe de France de Magie)**

L'équipe de France de Magie constitue une initiative spécifique de la FFM (Fédération Française de Magie) visant à soutenir les magiciens français. L'objectif principal est de favoriser le perfectionnement de leurs numéros afin de faire progresser l'art magique en France et à l'international.

Cette démarche est entièrement bénévole. Ainsi, les activités menées par l'EDF n'ont pas de finalité commerciale. En d'autres termes, l'EDF ne cherche pas à se substituer aux agents ou entreprises artistiques. L'objectif est purement artistique et désintéressé : il s'agit de contribuer à l'évolution de l'art magique au bénéfice des artistes, de la communauté magique et de la culture magique française. Les artistes accompagnés par l'EDF peuvent être à différents stades de développement de leurs numéros. Cette prise en charge peut se faire dès la phase de création ou lorsque le numéro est déjà bien avancé. La sélection des artistes et l'évaluation de l'état d'avancement de leurs numéros sont déterminées par les coaches et la direction permanente de l'EDF, qui se basent sur des critères artistiques, techniques et de potentiel. Cette décision est à la discrétion exclusive des coaches et de la direction de l'EDF.

---

### **1.b — Comment devenir membre de l'EDF :**

**Les dirigeants, coaches et clubs de la FFM sont responsables de repérer les talents et de les faire remonter à l'EDF. Un magicien sera invité à rejoindre l'EDF après avoir soumis une vidéo, qui sera visionnée par les coaches. Si la vidéo est jugée satisfaisante, le magicien recevra une invitation à un stage. L'intégration à l'EDF sera confirmée ou non après ce stage, selon l'évaluation des coaches.**

### **Le déroulement de la promotion :**

La promotion des talents au sein de l'EDF se fait sur une période de 3 ans, qui s'étend entre deux éditions de la FISM Monde. Cette période se divise en deux phases distinctes :

#### **Période 1 : Sélection Espoirs de l'Équipe de France de Magie FFM**

- **Durée** : De 1 à 3 ans (ou d'avantage si le stagiaire montre un réel potentiel)
- **Début** : À l'issue de la dernière édition de la FISM Monde

**Fin** : Lorsque le stagiaire obtient au moins 60 points dans une compétition FFM ou FISM



Durant cette période, un groupe de magicien(ne)s de tous âges et de nationalités françaises est constitué, sans limite d'âge, et bénéficie d'un suivi personnalisé par la FFM. Les moyens mis en œuvre pour soutenir leur développement artistique incluent des stages, des réunions de travail, l'observation de leurs numéros, et un accompagnement lors des principales manifestations magiques.

Le recrutement de nouveaux membres pendant cette période est ouvert via les canaux décrits plus bas.

Ce groupe est appelé "**Sélection Espoirs de l'Équipe de France de Magie FFM**".

### **Période 2 : Membre de l'Équipe de France**

Dès qu'un stagiaire obtient 60 points lors d'un concours FFM ou FISM, il devient officiellement membre de l'EDF. À ce stade, le développement artistique se concentre principalement sur les numéros sélectionnés pour la préparation à la FISM Monde.

Pendant cette période, bien que le stagiaire soit officiellement intégré à l'EDF, le recrutement n'est pas encore clôturé. Le recrutement ponctuel reste ouvert tout au long de cette phase.

### **Parallèlement et sur les 3 années :**

Les membres du groupe "**Sélection Espoirs**" ainsi que les anciens membres de l'EDF peuvent participer à des manifestations magiques internationales, sous la condition expresse qu'ils soient à jour de leur cotisation FFM. Ce groupe restreint est collectivement appelé "**Équipe de France de Magie FFM**" et participe sous ce nom à diverses prestations magiques et aux spectacles officiels de l'équipe.

## **1.c — Recrutement et sélections**

### **Recrutement :**

Le recrutement des talents se fait par plusieurs moyens, notamment :

- **Directement** : Par la sélection de talents régionaux au sein des amicales adhérentes à la FFM. Les amicales sont sollicitées pour identifier des talents, et il revient au Président de chaque amicale de contacter l'EDF concernée pour signaler un talent. La candidature est ensuite examinée par l'équipe dirigeante de l'EDF.



- **Indirectement** : Par rencontre lors de galas, festivals, ou grâce au bouche-à-oreille et à la notoriété des artistes.
- **Concours régionaux** : Lors de concours labellisés FFM ou de certains concours partenaires.
- **Sur sollicitation de l'artiste** : L'artiste peut se manifester lors des campagnes de recrutement.
- **Publicité** : La publicité pour le recrutement est diffusée par divers canaux, tels que la Revue de la Prestidigitation, les réseaux sociaux, les newsletters, le site FFM, les rencontres, et les clubs.

Dans tous les cas, l'artiste recruté doit être à jour de ses cotisations FFM et EDF avant de participer à son premier stage.

#### 1.d — Appartenance à la FFM :

Tout artiste participant à un stage doit être membre de la FFM et à jour de sa cotisation FFM au moment de sa sélection.

Une fois sélectionné, l'artiste est tenu aux mêmes obligations d'appartenance à la FFM, comme indiqué ci-dessous.

Chaque candidat s'engage à payer sa cotisation FFM chaque année, au plus tard le 28 février de l'année en cours.

Sans respect de cette obligation fondamentale, l'artiste ne pourra participer à aucune des activités des Équipes de France, qui sont une structure de la FFM.

#### 1.e — Sélection des talents auprès des amicales FFM

Les amicales régionales de la FFM jouent un rôle clé dans la recherche de talents. Elles sont en première ligne pour proposer des candidats à l'EDF (Équipe de France de Magie) :

- **Limitation des places** : Le nombre de places étant limité, l'équipe dirigeante de l'EDF décide de la sélection en fonction de ses impératifs budgétaires.
- **Proposition de candidats** : Les amicales peuvent proposer des candidats pour intégrer la Sélection Espoirs FFM en vue de l'équipe de France.
- **Nombre de candidats** : Il n'y a pas de nombre maximum de candidats par amicale. Cependant, en cas de promotion chargée, et en fonction des places disponibles, la FFM peut limiter la sélection à un seul numéro jugé présentant le plus fort potentiel, notamment sur la base des concours nationaux.



- **Limite d'âge** : Aucune limite d'âge n'est fixée. Toutefois, les candidats mineurs ou majeurs protégés feront l'objet d'une étude particulière, et leur intégration dans le groupe de travail sera considérée comme une mesure exceptionnelle.

**Pas d'obligation pour les amicales** : La proposition de candidats par les amicales n'est pas obligatoire.

- **Processus de candidature** : Le candidat doit envoyer une lettre de motivation présentant son parcours, ses attentes et ses besoins, accompagnée d'une vidéo de son numéro. Cette candidature est adressée au responsable de l'Équipe de France ou aux Capitaines.
- **Sélection** : Les responsables de l'EDF analyseront la candidature en fonction du nombre de places disponibles. Si la candidature n'est pas retenue, le candidat sera informé des raisons (niveau jugé insuffisant, attentes non satisfaites par la FFM, etc.). Si nécessaire, des pistes de travail et d'évolution seront proposées. La décision finale appartient à l'équipe dirigeante, et est souveraine.
- **Intégration** : Une fois validée par la Direction permanente de l'Équipe de France de Magie FFM, la candidature est acceptée et le candidat intègre la sélection. Il devra alors respecter les règles et les modes de fonctionnement de l'EDF.

---

## 1.f — Les stages

Un partenariat avec la Maison de la Magie de Blois permet l'organisation d'un stage annuel récurrent, auquel tous les membres peuvent participer.

Par ailleurs, d'autres stages peuvent être organisés par des clubs affiliés à la FFM ou en collaboration avec des partenaires externes.

Lors des stages, les membres des promotions précédentes, qui continuent à être membres de la FFM, ainsi que les nouveaux membres, bénéficieront d'un accompagnement et d'un coaching adaptés en fonction des besoins et des possibilités.

En parallèle, les coachs observent les performances des artistes lors des concours et festivals, afin de suivre les progrès des candidats et repérer ceux qui émergent.

## 1.g — Les FISM

Mise en place :

- **Bilan des numéros français** : Un bilan est réalisé pour identifier les numéros français susceptibles de représenter la France lors de la FISM Europe ou de la FISM Monde.



- **Constitution de la délégation française** : La délégation française à la FISM sera constituée sous la forme de la **Sélection Française FFM**. Cette équipe comprendra tous les artistes qui participeront à la FISM, qu'ils soient issus de l'EDF ou candidats extérieurs validés par le Président de la FFM.

**Assistance pendant les compétitions** : Une assistance sera fournie aux numéros français durant les compétitions.

Pour être sélectionnés, les concurrents devront répondre aux exigences de points définies par les règlements de la FFM et de la FISM.

La participation des coaches et de la direction permanente de l'EDF à la FISM est bénévole. Toutefois, ils peuvent être remboursés des frais nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe. Ces frais doivent être approuvés par le trésorier de la FFM avant la FISM.

---

## 1.h — Les Championnats de France FFM.

Les Championnats de France FFM sont un événement majeur auquel les membres « Espoir » de l'EDF peuvent participer chaque année. Leur participation est décidée après une réunion de concertation entre les coaches et la direction permanente de l'EDF. Ces derniers conseillent les membres sur leur participation en fonction de leur préparation et de divers éléments stratégiques. Les membres sont invités à suivre ces conseils.

### L'équipe EDF doit mettre en place les actions suivantes :

- **Bilan des numéros français** : Un bilan est réalisé pour identifier les numéros susceptibles de concourir et de remporter le championnat. Une liste est ensuite présentée au directeur des concours, sachant que 4 à 5 places sont systématiquement attribuées à la scène et 2 à 4 places au Close-up, sans autre forme de sélection.
- **Sélection des candidats** : En plus des places attribuées, les autres membres de l'EDF doivent se conformer au règlement du championnat pour être sélectionnés. Il n'est pas obligatoire de pourvoir toutes les places attribuées.
- **Procédure d'inscription** : Les candidats sélectionnés doivent suivre la procédure d'inscription au concours, c'est-à-dire envoyer leur vidéo et leur demande d'inscription signée dans les délais impartis. Cette demande doit être validée par un président d'amicale ou le directeur de l'EDF auquel ils appartiennent.



**Rôle des coachs et membres de l'EDF lors du concours** : Pendant le concours national FFM, les coachs, candidats et membres de l'EDF doivent adopter une posture d'assistance discrète, sans afficher de signes ostentatoires (pas de T-shirts ou de marques EDF visibles).

---



## 2- L'Équipe de Direction Permanente EDF, les intervenants, les anciens

---

### 2.a — L'Équipe de Direction permanente :

#### Organisation de l'Équipe de Direction Permanente de l'Équipe de France de Magie (EDF)

L'Équipe de Direction Permanente est composée d'un groupe restreint de bénévoles chargés de la gestion de l'Équipe de France de Magie (EDF). Cette équipe est dirigée par les personnes suivantes :

- **Directeur général responsable de la scène et du close-up** : Supervise l'ensemble des activités scéniques et de close-up au sein de l'équipe, en assurant la cohésion artistique et technique.
- **Trésorier(e) général(e)** : Gère les finances de l'équipe, en assurant la gestion du budget, le suivi des dépenses et le contrôle des financements nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe.
- **Directeur artistique général** : Responsable de la direction artistique de l'équipe, il/elle définit les orientations créatives, supervise la conception des spectacles et la programmation des performances.
- **Capitaine responsable de la scène** : Coordonne toutes les activités scéniques, soutient les magiciens sur scène et veille à la qualité des performances lors des événements.
- **Capitaine responsable du close-up** : Supervise les magiciens spécialisés en close-up, s'assurant de la cohésion et de la préparation des performances de cette discipline au sein de l'équipe.
- **Responsable logistique** : Organise l'ensemble de la logistique, des déplacements, de l'équipement et des ressources nécessaires pour les actions de l'équipe.
- **Assistant recrutement** : supervise le recrutement des futurs stagiaires
- **Assistant au choix des stages** : cherche des lieux d'accueil pour les stages ou des partenaires (clubs FFM et autres) susceptibles d'accueillir les stages EDF

Cette équipe de direction, totalement désintéressée et bénévole, peut être complétée par des assistants si le besoin s'en fait sentir. Dans ce cas, les coachs, en raison de leur proximité avec les membres de l'équipe, seront sollicités en priorité pour ces rôles.

L'Équipe de Direction est responsable de l'élaboration du programme annuel de l'équipe. Ce programme est soumis à l'Assemblée fédérale en début de période, où il est ensuite voté et validé par le Bureau de la FFM et son Conseil lors de la même session. En cours de période, un bilan informel peut être présenté aux membres du Bureau, du Conseil fédéral ou à l'Assemblée fédérale pour suivi.



Les frais engagés par les membres de l'équipe de direction et les coaches lors des actions ou déplacements nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe (transport, hôtel, repas) seront remboursés sur justificatif. Les demandes de remboursement devront être effectuées à l'aide du formulaire "note de frais" de la FFM.

### **2.b — Les intervenants et formateurs :** (conseillers techniques ou artistiques)

Les intervenants et formateurs sont choisis en fonction de leurs compétences, qui doivent être au minimum équivalent à celles requises pour les événements et besoins spécifiques. Ils sont principalement sélectionnés parmi les membres de la FFM (sans que cela soit une obligation), à jour de leur cotisation. Ces intervenants peuvent être des magiciens, metteurs en scène, maquilleuses, chorégraphes, ou d'autres spécialistes en fonction des besoins de l'équipe.

Les intervenants sont désignés pour remplir une tâche précise, en fonction des compétences requises pour chaque mission. Il est également possible de faire appel à des intervenants extérieurs ponctuels, qui pourront être rémunérés sous forme de cachets ou de factures, selon les modalités convenues

### **2.c — Les membres de promotions précédentes :**

Les membres des promotions précédentes sont des anciens de l'Équipe de France de Magie, issus des éditions précédentes, sous réserve de leur continuité d'appartenance à la FFM. Étant familiers avec le travail en équipe, ils peuvent être sollicités pour participer à certaines actions. Dans certains cas, ils peuvent également être intégrés à l'équipe de coaches, sur décision de l'équipe de direction. Leur participation est soumise aux mêmes règles que celles des autres membres de l'équipe.

---

## **3- Les Coachs :**

---

### **3.a — Choix des coaches**

Les coaches sont choisis par l'équipe de direction selon plusieurs critères :

- Les compétences techniques et la pratique dans le domaine de la magie
- La connaissance du milieu magique
- Certaines compétences spécialisées
- Dans certains cas, la notoriété dans le domaine magique

Dans tous les cas, le coach doit être en accord avec les quatre principes fondateurs de l'équipe.



Il est préférable qu'un coach soit membre de la FFM et qu'il cotise pendant la période où il est impliqué dans les activités de l'Équipe de France de Magie (EDF). Toutefois, selon la spécificité du coach, il peut être fait exception et un coach non membre de la FFM peut être sélectionné.

### **3.b — Rôle et attributions des coaches**

#### **Rôle :**

Les coaches doivent s'inscrire dans la progression pédagogique globale définie par l'équipe de direction. Ils sont responsables de faire progresser le groupe ou les stagiaires en suivant cette orientation. Les coaches peuvent proposer à la direction une progression pédagogique spécifique, mais celle-ci doit être validée par l'équipe de direction avant d'être mise en œuvre.

#### **Attributions :**

Les coaches participent à certaines décisions importantes, telles que l'acceptation de nouveaux membres. L'acceptation se fait en deux étapes : une première acceptation préliminaire suivie d'une validation après le premier stage, cette procédure étant décidée lors d'une réunion préalable et soumise à un vote collectif. Ils sont également impliqués dans la décision de l'intégration d'un membre des "Sélections Espoirs" comme membre définitif de l'EDF.

À la demande du responsable du développement artistique, les coaches peuvent être sollicités pour participer à l'élaboration des progressions pédagogiques.

En revanche, sauf demande spécifique de la Direction permanente, les coaches ne sont pas concernés par les décisions stratégiques globales de l'EDF, ni par ses orientations financières. La direction permanente de l'EDF rend compte uniquement au trésorier de la FFM, à la commission des comptes et à l'Assemblée fédérale de la FFM.

---

### **3.c — Nomination du coach**

Après le choix et l'acceptation du coach, celui-ci est officiellement nommé par le Directeur de l'EDF et/ou les capitaines. Cette nomination est confirmée par une lettre ou un e-mail officiel sollicitant sa participation. L'acceptation du coach valide cette nomination.

La collaboration du coach avec l'EDF est considérée comme informelle et peut être interrompue à tout moment, sur simple souhait de l'une ou l'autre des parties.

La participation du coach aux différents stages annuels dépend de ses impératifs personnels et de son calendrier. Elle se fait en accord complet avec la Direction permanente de l'EDF, et peut être très ponctuelle selon les disponibilités du coach.

### **3.d — Organisation financière des coachs**

Le travail des coachs est bénévole.

Lors des stages, chaque coach peut recevoir un remboursement de frais sur présentation de justificatifs.

Si un défraiement forfaitaire journalier est prévu, celui-ci doit être justifié par soit une facture émise par une société de spectacle, soit un contrat CEA (Convention d'Engagement Artistique).

Les intervenants et/ou coachs ne peuvent en aucun cas demander une rémunération directe aux artistes de l'EDF pour leur travail lors des stages.

---

## **4 — Budget et Partenariat**

### **4.1 — Budget**

Le budget annuel de fonctionnement permet de financer les actions de l'EDF. Il est élaboré chaque année par l'EDF et envoyé au trésorier de la FFM avant la fin septembre de l'année précédente, afin qu'il puisse être intégré au budget prévisionnel global de la FFM et soumis au Conseil fédéral lors de la session de novembre. Lors de l'Assemblée fédérale (AF) de novembre, l'EDF doit présenter son budget.

Le directeur, les capitaines ou le trésorier de l'EDF sont responsables de la gestion des comptes. Ces derniers seront visés annuellement à la fin de chaque exercice par le trésorier de la FFM, puis contre-visés par la commission des comptes de la FFM.

La FFM alloue à l'EDF un budget annuel de fonctionnement, dont le montant peut varier. Ce budget est soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée fédérale. En complément de cette subvention, l'EDF est encouragée à rechercher des aides, des subventions, des sponsors, des partenariats et des mécènes pour couvrir ses frais de fonctionnement.

La FFM et l'EDF peuvent valider une collaboration éventuelle avec un agent artistique pour l'organisation de spectacles, présentés par l'EDF ou ses membres, comme cela a déjà été fait dans le passé. Les modalités de cet accord sont circonstancielles et doivent être validées par le président de la FFM.



**Lors des stages, une participation financière journalière sera demandée aux stagiaires. Son montant est calculé de manière précise par le trésorier de l'EDF, de manière à assurer l'équilibre des frais, en tenant également compte, le cas échéant, des partenariats d'échange.**

**Les membres EDF sont tenus de s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant et les modalités sont fixées par l'Assemblée fédérale. (En 2025, la cotisation annuelle de l'EDF est fixée à 100 €). À titre transitoire, et compte tenu du regroupement des groupes, une exonération de cotisation est accordée aux membres du groupe close-up pour l'année 2025. Pour l'année 2026, la cotisation applicable aux membres du groupe close-up est fixée à 50 € pour la première année.**

De plus, la contribution financière des participants aux stages sera ajustée en fonction de plusieurs facteurs, tels que le nombre de stagiaires, la capacité d'accueil, leur spécificité (scène ou close-up) et le budget disponible.

---

#### **4.2- Partenariat avec une amicale ou un autre intervenant**

Il est admis et souhaité qu'au sein de la FFM, des galas ou des stages de l'Équipe de France de Magie FFM soient organisés par une amicale régionale volontaire ou par un autre intervenant. Les différents aspects du partenariat sont traités dans le document intitulé « Partenariat avec l'EDF », validé par la FFM et transmis aux partenaires.

Dans le cas où l'Équipe de France est sollicitée pour compléter le financement de l'amicale ou d'un autre intervenant, le règlement ne sera effectué que sur présentation de justificatifs de facture, conformément à la procédure en vigueur.

---

#### **5- Autres généralités et Label**

##### **5.a — Autres généralités :**

Les membres de la sélection ou de l'Équipe de France de Magie doivent se conformer au document intitulé « Règles de l'EDF », qui leur est transmis avant leur arrivée au premier stage.



L'appartenance aux « Stagiaires Espoir » peut prendre fin, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, si la collaboration n'est plus possible. Cette décision n'est pas liée à la qualité de l'artiste, mais peut résulter de divers motifs, tels que des incompatibilités de planning, des raisons personnelles, des besoins trop spécifiques auxquels la FFM ne peut répondre, un changement de situation personnelle, ou encore le non-paiement de la cotisation FFM, entre autres.

Le travail et les échanges doivent être basés sur une confiance mutuelle.

Les artistes membres peuvent communiquer sur l'aide reçue de la FFM et sur leur appartenance à l'EDF, à condition de mentionner correctement leur titre et leur année de promotion (voir cidessous).

Tout apport d'un intervenant ou d'un coach lors des séances de travail est réalisé de manière désintéressée. Le numéro présenté reste et demeure la propriété de l'artiste.

---

## 5.b — Labels

- Les labels « Équipe de France de Magie FFM », « Membre de l'Équipe de France de Magie FFM », « Membre de la sélection Espoir de l'Équipe de France de Magie FFM », et « Responsable de l'Équipe de France de Magie FFM » sont reconnus, recherchés et sollicités. Ils représentent une richesse de communication pour la FFM et doivent être défendus et protégés.
- Toutes les actions initiées par la FFM porteront la marque déposée « Équipe de France de Magie FFM ». Toutefois, l'utilisation de ce label par ses membres doit respecter les modalités suivantes :
- Avant d'être admis dans l'Équipe de France (obtention des 60 points), aucune personne ne peut utiliser ce label. Les membres de la sélection Espoir sont autorisés à utiliser la mention : « Membre de la sélection Espoir de l'Équipe de France de Magie FFM ».
- L'Équipe de France de Magie FFM prend véritablement forme lors des concours, des déplacements nationaux ou à l'étranger. Elle est constituée de magiciens sélectionnés, accompagnés d'un membre de l'équipe permanente ou d'un autre intervenant ou coach désigné pour l'occasion.
- Les magiciens participant aux actions pourront ajouter à leur mention l'année de leur sortie de promotion. Ainsi, chaque membre sera identifié dans le temps par son année de promotion, qui correspondra à une année FISM. Les membres close-up pourront continuer être identifiés par l'ajout à leur titre du nom de la ville où s'est déroulée la FISM cette année-là, comme ils ont déjà commencé à le faire. (Exemple promotion Rimini)



- L'utilisation du label et de la marque déposée sur des affiches, publicités, mails ou flyers divers doit se faire en respectant la charte graphique établie.
  - Il est important de bien différencier la notion d'appartenance à l'Équipe de France de Magie FFM, qui se compare à l'appartenance à une grande école et qui est acquise à vie (un membre reste membre et diffuse l'esprit de l'équipe), de la notion d'utilisation de la marque déposée, qui est, elle, réglementée.
- 

## **6- Echanges, jumelages et conclusion**

---

### **6-a - Echanges et jumelages :**

Comme cela a été fait dans le passé, les échanges et jumelages avec les équipes étrangères sont encouragés. Ces initiatives permettent aux magiciens de la sélection de rencontrer leurs homologues internationaux et de contribuer au rayonnement de la magie française.

### **6-b - Conclusion :**

L'EDF, créée par la FFM en 2007 pour l'EDF Scène et en 2012 pour l'EDF Close-up, est une belle et généreuse aventure. Elle contribue fortement au développement et au rayonnement de l'art magique français, en étant l'une de ses plus belles vitrines.

Les EDF, réunies en 2025 au sein d'une seule et grande équipe, ont été mises en place pour assurer la pérennité et l'éclat de l'art magique français.

Cela nécessite un engagement total de la part de la Fédération Française de Magie (FFM), de son bureau et de ses membres. Les dirigeants de l'EDF doivent également faire preuve d'un investissement personnel sans faille, désintéressé et compétent. Chaque intervenant, membre, coach ou encadrant doit œuvrer dans le respect des principes exposés ci-dessus.

L'objectif est que l'action de ceux qui se sont investis dans cette aventure soit un jour reproduite par ceux qui en ont bénéficié, afin qu'ils puissent la transmettre à leur tour aux générations suivantes.

**« Qui a donné peut l'oublier... qui a reçu doit toujours s'en souvenir. »**